

Fugen in Parkett-, Kork- und Laminatböden

Verständigung

(Auszug aus SIA Norm 251, Ausgabe 2007)

Fugen sind Unterbrechungen über die gesamte Dicke oder einen Teil eines Estrichs oder eines anderen Bauteils.

Anschlussfuge:

Fuge zwischen in Material und/oder Funktion unterschiedlichen Bauteilen, z. B. Anschlüsse an Wände, Türzargen, Rohre, Säulen usw.

Bewegungsfuge:

Fuge durch die ganze Estrichschicht mit eingelegtem Dämmstreifen oder mit einer Einlage, die eine allseitige Bewegung der durch die Fuge abgetrennten Felder zulassen.

Schwindfuge:

Fuge über einen Teil des Querschnittes als Sollbruchstelle zur Aufnahme von Dimensionsänderungen infolge Schwindens.

Ausbildung der Fugen in der Unterkonstruktion

(Auszug aus SIA Norm 251, Ausgabe 2007)

Fugen müssen senkrecht zur Ebene des Estrichs ausgeführt werden und geradlinig verlaufen.

Stellstreifen bei Anschlussfugen an aufgehende Bauteile sowie in Bewegungsfugen müssen durchgehend ausgeführt werden. Bei Bodenheizungen muss der Randstreifen eine minimale Dicke von 8 mm aufweisen.

Aufgebordete Dämmschichten und Trennlagen sowie Randstellstreifen müssen über den vorgesehenen Bodenbelag hochgezogen werden; bei starren Bodenbelägen dürfen sie erst nach deren Einbau abgeschnitten werden.

Ausbildung der Fugen und Abstände im Endbelag

Vollflächige Parkett- und Korkverklebung

Es liegt immer eine schubfeste Verbindung auf den Untergrund vor (Ausnahme: dauerhaft weiche Kleber wie z.B. Bitumenklebstoffe).

Eine Verschiebung von Parkett oder Kork über dem Untergrund nach Aushärtung des Klebstoffes ist nicht mehr möglich.

Bewegungsfugen im Estrich müssen übernommen und im Endbelag ausgebildet werden.

Schwindfugen im Estrich können mit harten Epoxy- oder Polyesterharzen und evtl. Einlassen von Quereisen kraftschlüssig verbunden, die Oberfläche abgesandet und der Endbelag darüber verlegt werden.

Risse (ungeplante Spannungsrisse) müssen kraftschlüssig verbunden/verschlossen werden.

Anschlussfugen sind wenige Millimeter breit auch im Endbelag auszubilden. Ein unverdecktes Anschneiden (z.B. bei Cheminéaplatten, Türzargen etc.) ist unter bestimmten Voraussetzungen möglich.

Anderweitige willkürliche «Arbeitsfugen» in der Parkettfläche sind nirgends notwendig!

Joints dans les parquets, les sols en liège et stratifiés

Information

(Extrait de la norme SIA 251, édition 2007)

Les joints sont des interruptions sur la totalité ou une partie d'une chape ou d'un autre élément de construction.

Joints de raccordement:

Joints entre des éléments de construction de matériau différent et/ou ayant des fonctions différentes, par ex. raccordements aux murs, cadres de portes, canalisations, colonnes, etc.

Joints de dilatation:

Joints sur toute l'épaisseur de la chape dans laquelle est mise en place une bande d'isolation ou un autre matériau, et qui permet des mouvements dans toutes les directions des surfaces de la chape qu'il sépare.

Joints de retrait:

Joints sur une partie de l'épaisseur de la chape, destiné à provoquer à cet endroit la ruptures du fait des variations dimensionnelles dues au retrait.

Formation des joints dans le support

(Extrait de la norme SIA 251, édition 2007)

Les joints doivent être réalisés perpendiculairement au plan de la chape et être rectilignes. Les bandes de marquage des joints de raccordement sur des éléments de construction en élévation, de même que dans les joints de dilatation doivent être réalisées de façon continue. En cas de chauffage par le sol, les bandes de bordure doivent présenter une épaisseur minimale de 8 mm.

Les couches d'isolation et de séparation de bordures, de même que les bandes de bordures doivent venir au-dessus de la chape prévue. En cas de revêtements de sol rigides, elles ne doivent être découpées qu'après leur mise en place.

Formation des joints et intervalles dans le revêtement final

Collage de parquet et de liège sur la totalité de la surface

Une liaison résistant au cisaillement se présente toujours sur la chape (exception: colles molles, résistantes, comme par ex. les colles au bitume). Un déplacement du parquet ou du liège sur le fond n'est plus possible après le durcissement de la colle.

Les joints de dilatation de la chape doivent être repris et reconstitués dans le revêtement final.

Les joints de retrait de la chape doivent être comblés avec des résines d'époxy ou de polyester rigide et évent. le scellement de fers transversaux, la surface doit être sablée et le revêtement final posé dessus.

«**Fissures**» (fissures de contraintes non prévues). Elles doivent être comblées/fermées mécaniquement.

Les joints de raccordement doivent être constitués sur quelques millimètres de large dans le revêtement final. Un découpage non masqué (par ex. dans le cas de dalles de cheminées, de cadres de portes, etc.) est possible sous certaines conditions préalables déterminées.

D'autres «joints de travail» arbitraires dans la surface de parquet ne sont jamais nécessaires!

Schwimmende Parkett-, Kork- oder Laminatverlegung

Parkett und Schichtstoffprodukte mit Holzwerkstoffträgern schwinden und quellen über die ganze Fläche. Anschlussfugen müssen bei allen bodendurchdringenden oder abgrenzenden Bauteilen gleich gross vorliegen! Unter Türen sollten die Bodenflächen getrennt werden.

Bewegungsfugen im Estrich können mit dem Endbelag überbelegt werden.

Schwindfugen im Estrich können, je nach örtlichen Gegebenheiten, ebenfalls überbelegt werden.

Anschlussfugen müssen im schwimmend verlegten Oberbelag immer mindestens 8–10 mm breit sein (evtl. auch 15–20 mm, je nach Raumgrösse/Grundriss/Herstellervorgaben).

Zusätzliche «Arbeitsfugen»/Bewegungsfugen in der Endbelagsfläche sind bei grossen Räumen gemäss Herstellervorgaben einzubauen.

Pose flottante de parquet, de liège ou de stratifié

Le parquet et les produits stratifiés avec des supports en matière à base de bois présentent des retraits et des gonflements sur la totalité de la surface. Les joints de raccordement doivent présenter une grandeur égale sur tous les éléments de construction traversant le plancher ou situés à sa limite! Sous les portes, les surfaces de plancher doivent être séparées par un joint de dilatation.

Les joints de dilatation de la chape peuvent être recouverts par le revêtement final.

Les joints de retrait de la chape peuvent également être recouverts selon les conditions locales.

Les joints de raccordement doivent toujours présenter une largeur minimum de 8–10 mm dans le revêtement posé de façon flottante (évent. 15–20 mm suivant la taille de la pièce/la surface au sol/les prescriptions du fabricant).

Des «joints de travail»/de dilatation supplémentaires dans la surface du revêtement final doivent être prévus selon les spécifications du fabricant dans le cas de pièces de grandes dimensions.

